



Fichier TAJ et apprentissage

Par **Anemonerose**, le **01/07/2024** à **18:39**

Mon fils de 15 ans va être embauché en apprentissage électricité pour la rentrée. L'entreprise a une habilitation à intervenir dans les zones dites sensibles du point de vue de la sécurité et demande des badges à la préfecture pour ses salariés. Ces badges ne sont délivrés qu'après enquête administrative. Malheureusement mon fils est bien inscrit au fichier TAJ pour des problèmes de bagarres. Son casier est pour l'heure vierge, mais un jugement est en cours. La signature du contrat est imminente et ce patron a beaucoup insisté lors de l'entretien sur le fait que le casier devait être vierge, ce à quoi mon fils a répondu dans l'affirmative, de fait.

Ma question est de savoir si une fois signé le contrat, une rupture peut être actée du fait de l'enquête administrative. Sans badge, le travail sera très impacté il me semble.

Merci d'avance pour votre aide

Une mère en désarroi